

REPUBLIQUE DE GUINEE

D E C R E T

Travail - Justice - Solidarité

D/2003/ 055 /PRG/SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

PORTANT NOMINATION DE
HAUTS CADRES AU MINISTERE
DU PLAN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale ;

Vu Le Décret D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu Le Décret D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié à ce jour ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère du Plan :

- ❖ **Secrétaire Général** : Monsieur Mamadouba Max BANGOURA, précédemment directeur de la Cellule Industrie, Mines et Energie à l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) ;
- ❖ **Chef de Cabinet** : Monsieur Alpha Ousmane SOW, précédemment directeur régional du plan de Faranah en remplacement de Monsieur Famoudou Magassouba appelé à d'autres fonctions ;
- ❖ **Conseiller Economique** : Monsieur Moussa KOUROUMA, économiste, consultant indépendant auprès des structures administratives et des institutions internationales intervenant en République de Guinée, en remplacement de Monsieur Moriké CAMARA appelé à d'autres fonctions ;
- ❖ **Conseiller Technique** : Monsieur Mamadou Alpha BARRY, chargé de cours en sciences économiques, Université de Conakry ;

- ❖ **Conseiller Chargé de Mission** : Monsieur Ibrahima Sory SANGARE, précédemment directeur national du plan ;
- ❖ **Conseiller Juridique** : Monsieur Jean Pierre CONDE, confirmé ;
- ❖ **Inspecteur Général du Plan** : Monsieur Aboubacar DIA, précédemment conseiller économique au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- ❖ **Directeur National du Plan** : Monsieur Abdoulaye TOURE, précédemment chef de division à la Direction nationale du plan, en remplacement de Monsieur Ibrahima Sory SANGARE, muté ;
- ❖ **Directeur National Adjoint du Plan** : Monsieur Aluisse CONDE, précédemment chargé de cours à l'Université de Conakry en remplacement de Monsieur Marcellin BANGOURA, muté ;
- ❖ **Directeur National de la Statistique** : Monsieur Oumar DIALLO, précédemment Directeur national adjoint de la statistique ;
- ❖ **Directrice Nationale Adjointe de la Statistique** : Madame Marie-Anne DOUALAMOU, statisticienne, précédemment chef de section à la Direction nationale de la statistique ;
- ❖ **Directrice Nationale de la Programmation des Investissements Publics** : Madame BALDE Hadja Fatoumata Diop, précédemment chef de division à ladite Direction, en remplacement de Monsieur Mamadou BAH ;
- ❖ **Directeur National Adjoint de la Programmation des Investissements Publics** : Monsieur Marcellin BANGOURA, précédemment Directeur national adjoint du plan ;
- ❖ **Directeur National des Nouvelles Technologies**
Monsieur Ousmane BALDE, précédemment chef de division à la Direction nationale de la statistique ;
- ❖ **Directeur National Adjoint des Nouvelles Technologies**
Monsieur Mamadou Louda BAH, précédemment chef de section à la Direction nationale de la statistique.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 19 JUIN 2003

Général Lansana CONTE